

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SACIERGES ST MARTIN



Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 10

L'an deux mil onze, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Guy AXISA, Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Julien BITARD, Marc COUSSEAU, Delphine DUBRAC, Martine GRELLIER, Dominique PELLERIN, Alfred PRINCE

Absent excusé : Pascal DELANAUD

Delphine DUBRAC a été élue secrétaire

DELIBERATION PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS-ORLEANS-CLERMONT-LYON (POCL)

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Général offrant à notre département l'opportunité de rejoindre le réseau TGV.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les régions qu'il dessert particulièrement sur sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la commune de SACIERGES SAINT MARTIN, réunie en conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d' Agglomération Castelroussine et demande :

- un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de VIERZON, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre,
- la confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers PARIS,
- la prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est, tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France,
- la prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis,

- l'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges-Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges-Poitiers,
- l'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Certifié exécutoire
Reçu à la Sous-Préfecture
Le : **24 OCT. 2011**
Publié ou notifié le : **24 OCT. 2011**
Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an
que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, en mairie, le **24 OCT. 2011**
Le Maire



Pour le Maire,
L'Adjoint